Nations Unies S/PV.6891



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6891e séance

Mardi 18 décembre 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d’Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Région de l’Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale et sur les zones où sévit l’Armée de résistance du Seigneur (S/2012/923)

12-65328 (F)





La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les régions où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/923)

Le Président (*parle en anglais*) : Au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/923, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les régions où sévit l'Armée de résistance du Seigneur.

Je donne maintenant la parole à M. Moussa.

M. Moussa : C'est pour moi un insigne honneur et un privilège de me présenter de nouveau devant cette auguste assemblée pour présenter le troisième rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) (S/2012/923).

Comme le Conseil le sait, mon bureau a été inauguré en mars 2011. Depuis lors, il ne cesse de jouer un rôle de plus en plus important pour accompagner les États de la sous-région dans leurs efforts visant à relever les défis auxquels ils sont confrontés. Tel que relevé dans le rapport du Secrétaire général, mon bureau s'est donc focalisé sur la gouvernance politique, le renforcement des capacités des institutions, la diplomatie préventive, notamment la médiation et les bons offices, et l'élaboration d'une stratégie sous-régionale pour lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale.

À cet égard, je tiens à remercier mes collègues de la Division des politiques et de la médiation et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour leur contribution inestimable à la mise en œuvre de certaines de ces initiatives. Dans la même optique, nous avons continué à développer et à entretenir des relations de coopération fructueuses avec les différentes équipes de pays des Nations Unies et les représentations diplomatiques de la sous-région. Nous avons également consolidé la coopération que nous entretenons avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) dans le cadre de nos efforts visant à relever des défis communs et multidimensionnels.

Par ailleurs, mon bureau a continué à travailler en étroite collaboration avec divers acteurs et partenaires – y compris dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale – pour faire face aux nouvelles menaces que représentent la piraterie maritime, les groupes armés ou terroristes, tels que le M23, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et Boko Haram. En effet, la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans la sous-région exige que nous coordonnions davantage nos efforts pour mieux faire face à ces défis.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Un élément essentiel pour instaurer une paix et une sécurité durables en Afrique centrale est l'intégration sous-régionale. Cela explique pourquoi le BRENUAC a continué de travailler en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et d'autres entités sous-régionales comme la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, ainsi qu'avec les autorités politiques les plus importantes de la sous-région afin de parvenir à cet objectif.

Alors que la situation générale dans le domaine de la paix et de la sécurité demeure stable et que des progrès significatifs ont été enregistrés s'agissant de freiner les activités des groupes armés et des forces négatives, l'Afrique centrale continue de connaître quelques difficultés dans ce domaine. La violence perpétrée par les groupes armés, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les pays où sévit la LRA, et plusieurs autres faits nouveaux ayant des incidences régionales et transfrontalières compromettent considérablement nos efforts visant à encourager une paix et une stabilité durables dans la sous-région.

Toutefois, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'Afrique centrale montre aussi des signes encourageants, notamment sur le plan économique, puisque certains pays continuent d'enregistrer des taux de croissance élevés. Nous avons également pris note de la confiance qui est de plus en plus souvent accordée à l'action de prévention des conflits menée par l'ONU,

en particulier le BRENUAC, par les acteurs régionaux en Afrique centrale, notamment les gouvernements, les organisations régionales, les dirigeants politiques et les représentants de la société civile. Nos échanges accrus avec ces acteurs et, surtout, leurs nombreuses demandes de bénéficier d'un appui montrent que l'on reconnaît de plus en plus que la création d'un bureau régional des affaires politiques en Afrique centrale était à la fois utile et opportune. Ils prennent de plus en plus conscience que la création du BRENUAC a comblé une lacune en matière de diplomatie préventive.

Les demandes que nous avons reçues pendant la période à l'examen relèvent, mais sans s'y limiter, des domaines suivants : la médiation et la facilitation du dialogue entre les partis politiques d'opposition et au gouvernement; l'appui au renforcement des capacités des organisations régionales; la mobilisation de l'appui et des ressources de la communauté internationale au bénéfice des acteurs de la sous-région; et l'organisation d'ateliers, de séminaires et de formations.

Je tiens également à informer les membres du Conseil de sécurité que, durant la période considérée, les dirigeants politiques au plus haut niveau d'Afrique centrale se sont montrés résolus à appuyer et à faciliter l'action du BRENUAC. Tel est le cas avec nos efforts pour remédier aux effets qu'ont les activités de la LRA, efforts que le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2011/21, a demandé à mon bureau de coordonner.

Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, le BRENUAC coordonne la mise en œuvre de la stratégie régionale pour remédier à la menace que fait peser la LRA. Les défis sont nombreux. Toutefois, la mesure qui serait peut-être la plus urgente a trait à la nécessité de finaliser rapidement le document programmatique de la LRA et de mobiliser les ressources suffisantes pour sa pleine mise en œuvre. Une fois le document programmatique finalisé, mon bureau, en partenariat avec le Bureau de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur, prévoit d'organiser un forum de mobilisation de ressources en début d'année prochaine avec l'objectif de lever des fonds pour les domaines les plus critiques de la stratégie.

Un autre exemple d'engagement politique au plus haut niveau dont font preuve les dirigeants régionaux est illustré par les efforts constants déployés pour organiser un sommet régional sur la piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée. Les membres se souviendront que dans sa résolution 2039 (2012) du 29 février, le Conseil a demandé aux deux bureaux régionaux, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le BRENUAC, d'appuyer les efforts déployés pour organiser un sommet régional des chefs d'État et de gouvernement du golfe de Guinée. L'UNOWA et le BRENUAC ont travaillé en étroite collaboration avec les organisations régionales, notamment la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée sur les préparatifs de ce sommet.

Dans le cadre de ces efforts, le Secrétaire général de la CEEAC a fait part, le 7 décembre, d'un message spécial de la part du Président du Tchad Idriss Deby Itno, en sa qualité de Président de la CEEAC, au Président du Cameroun Paul Biya sur l'organisation de ce sommet important. Un autre exemple de l'esprit de collaboration qui prédomine dans la sous-région est la présidence par le Président du Congo Denis Sassou Nguesso de la célébration, le 7 décembre à Brazzaville, du vingtième anniversaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Ce ne sont que quelques exemples du niveau d'engagement politique des dirigeants politiques de la sous-région sur les questions de paix et de sécurité. Je suis heureux de noter qu'une telle mobilisation souligne un nouveau sens de communauté et d'engagement de la part des dirigeants et des organisations d'Afrique centrale. Le BRENUAC continuera de jouer le rôle qui lui a été confié, à savoir mobiliser toutes les parties prenantes de la sous-région et à consolider ces tendances positives.

En dépit des nouvelles encourageantes en provenance d'Afrique centrale, le rapport dont est saisi le Conseil montre également que les acteurs en Afrique centrale, dont le BRENUAC, continuent d'être confrontés à de graves difficultés qui entravent l'efficacité de nos efforts conjoints. Les priorités du BRENUAC dans l'exercice de son mandat étant de plus en plus nombreuses et concurrentes, il y a une disparité claire entre les ressources dont il dispose et les tâches qui lui sont assignées. Cela est d'autant plus vrai que les attentes des acteurs régionaux continuent de se multiplier quant au rôle potentiel du BRENUAC pour relever certains défis de paix et de sécurité auxquels est confrontée la sous-région. Il ne fait aucun doute pour moi que les membres du Conseil de sécurité sont conscients de cette situation urgente alors que l'on essaie de remédier aux difficultés de l'heure en s'efforçant de faire plus avec moins de moyens, comme l'a recommandé le Secrétaire général.

Au seuil d'une nouvelle année, le BRENUAC aura pour priorité de prendre pour base de départ et de consolider

les réussites enregistrées au cours de cette année. Pour cela, il faudra redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à contrer la LRA en finalisant rapidement le document programmatique pertinent, en poursuivant les efforts en cours pour organiser le sommet régional sur la piraterie dans le golfe de Guinée, comme cet organe l'a recommandé dans sa résolution 2039 (2012), en intensifiant les efforts visant à renforcer nos capacités et les institutions pour appuyer les organisations sous-régionales, particulièrement la CEEAC. Nous continuerons également d'axer notre attention sur le développement et la finalisation d'une stratégie régionale pour lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale, conformément à la Déclaration de Bangui adoptée par le Comité consultatif permanent lors de sa 33e réunion ministérielle.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité de leur appui ferme et continu au BRENUAC.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Moussa de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial, M. Moussa, de sa déclaration et de ses travaux continus sur les questions dont nous sommes saisis.

Depuis plus de 20 ans, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ravage le cœur de l'Afrique. Dirigée par l'odieux Joseph Kony, la LRA demeure une bande de criminels meurtriers qui s'attaque aux civils, s'en prend aux femmes et aux enfants et terrorise les communautés à travers toute l'Afrique centrale. Mais la fin de ce fléau se profile à l'horizon. Les efforts concertés des pays touchés, de l'Union africaine, de l'ONU et d'autres partenaires ont considérablement affaibli la LRA. L'élimination définitive de la menace qu'elle représente est maintenant à notre portée. Toutefois elle ne pourra se faire qu'au prix d'un effort soutenu et en instaurant et d'un renforcement de la sécurité et de la stabilité dans les pays touchés.

L'annonce de la Stratégie régionale de l'ONU visant à contrer la LRA constitue une étape positive dans la réalisation de cet objectif. Le Royaume-Uni se félicite des progrès déjà accomplis dans sa mise en œuvre. Toutefois, pour enregistrer de nouveaux progrès, nous avons besoin que les pays où sévit la LRA, ainsi que les missions politiques, humanitaires, de développement et de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies dans ces pays œuvrent pleinement à la réalisation de tous les objectifs de la Stratégie. À cet égard, le Royaume-Uni estime que la clef du succès réside dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. Ce plan devra définir les actions prioritaires, fixer des critères et des objectifs clefs, et être pleinement chiffré. Il devra également recenser les composantes de la Stratégie où les fonds sont insuffisants et les signaler à la communauté des donateurs.

Le Royaume-Uni exhorte par ailleurs les gouvernements des pays où sévit la LRA à renouveler et à renforcer leur collaboration pour mettre fin à la menace que fait peser la LRA sur des milliers de civils innocents. J'encourage les chefs d'État de ces pays, en coopération avec l'ONU et l'Union africaine, à convoquer une réunion de haut niveau pour étudier les moyens de mettre en œuvre avec succès l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine. Par ailleurs, le Royaume-Uni invite instamment les pays où sévit la LRA à définir et à convenir d'un principe directeur des opérations de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Cela permettra d'améliorer sensiblement la coordination tactique, le partage d'informations et la planification conjointe entre les armées concernées.

Parallèlement aux efforts déployés par les pays de la région, le Royaume-Uni estime également que la communauté internationale a la responsabilité d'aider la région. C'est pourquoi le Royaume-Uni est fier de s'être récemment engagé à verser 500 000 livres, sur une période de deux ans, à un programme de l'UNICEF qui permettra de former la Force régionale d'intervention aux meilleures pratiques internationales en vue d'améliorer l'attention apportée aux enfants et les mesures prises en leur faveur. Nous exhortons les autres membres de la communauté internationale à fournir eux aussi des ressources.

Le Royaume-Uni se félicite de l'intensification de la coopération transfrontières entre les missions de maintien de la paix des Nations Unies présentes dans les pays où sévit la LRA, en particulier le lancement d'initiatives de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration à l'échelle régionale.

Je voudrais maintenant faire des commentaires sur le rôle plus vaste que joue le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) dans la région. Le but ultime du BRENUAC doit être de jouer un rôle de coordination solide et constructif au niveau régional. Le Royaume-Uni se félicite donc des efforts récents du BRENUAC pour faciliter et encourager une coopération régionale plus étroite en Afrique centrale. Le travail réalisé par le BRENUAC en collaboration avec

d'autres organismes régionaux, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a contribué à améliorer la coopération dans des domaines comme la prévention des conflits et la gouvernance.

Le Royaume-Uni demeure préoccupé par les menaces qui pèsent sur la sécurité maritime au large des côtes occidentales de l'Afrique. Nous saluons le leadership dont a fait montre l'ONU sur cette question. Le BRENUAC a un rôle important à jouer pour s'assurer que la communauté internationale travaille de concert afin de renforcer les moyens maritimes. Une réponse régionale est essentielle pour minimiser l'impact de ces menaces sur le développement et la stabilité économiques. La mise en place d'activités de police maritime efficaces peut être véritablement bénéfique à la région, notamment en permettant l'essor des revenus de la pêche et du commerce régional.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé.

La plupart des États de l'Afrique centrale connaissent globalement la stabilité et le développement économique, et le processus d'intégration régionale progresse de manière régulière. La Chine se félicite de cette évolution.

Nous prenons note du fait que l'effet de contagion de la crise au Sahel, la résurgence du conflit dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, la menace persistante que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le grave problème de la piraterie dans le golfe de Guinée nuisent à la sécurité dans la région. Les pays de la zone continuent de se heurter à de nombreuses difficultés pour parvenir à instaurer durablement la paix. La Chine exprime sa préoccupation face à cette situation.

Nous encourageons les pays de la région à renforcer leur coopération pour faire face aux menaces et aux défis que je viens de mentionner. Nous espérons que la communauté internationale continuera de prêter attention à l'Afrique centrale et, dans le respect de la souveraineté des États de la région, apportera un appui concret aux pays et aux organisations régionales concernés.

La Chine condamne fermement la poursuite des activités de la LRA dans divers pays. Nous sommes profondément préoccupés par les problèmes humanitaires que cela engendre. Nous exigeons de la LRA qu'elle dépose immédiatement les armes, cesse toute hostilité et tout acte de violence et se démilitarise.

La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par les pays de la région pour lutter contre la LRA. Nous appuyons l'Union africaine dans son action pour poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale. Nous nous félicitons de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et espérons que la Stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA sera concrètement mise en œuvre.

La Chine appelle les membres de la communauté internationale à renforcer la coordination et la communication afin d'appuyer vigoureusement les efforts déployés par les pays de la région.

Depuis sa création, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) met scrupuleusement en œuvre le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, et fait de réels efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La Chine s'en réjouit et espère que le BRENUAC continuera de mener des efforts efficaces en matière de communication et de coordination, et de promouvoir la synergie des actions entreprises par le système des Nations Unies, les organisations régionales et les pays de la région, afin de contribuer à la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables dans la région.

La Chine continuera de soutenir le travail du BRENUAC et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance pour débattre des activités menées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) en application de son mandat. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé très complet. Nous le remercions en outre de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur le BRENUAC et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) (S/2012/923).

Nous sommes sensibles aux efforts consentis par les pays de l'Afrique centrale pour surmonter les effets négatifs de plusieurs décennies d'instabilité et de conflit, y compris par le biais de la coopération bilatérale et régionale. Le BRENUAC a coordonné efficacement ces efforts et facilité un certain nombre de réunions afin que la communauté internationale prête davantage attention à la région. Nous saluons et soutenons ces activités.

Nous notons que la région jouit dans l'ensemble d'une certaine stabilité politique, et que des élections ont été organisées avec succès dans deux pays au cours

de la période considérée. Cependant, les tendances socioéconomiques offrent un tableau contrasté. La région dans son ensemble connaît une forte incidence du chômage des jeunes et de la pauvreté. Des progrès limités ont été enregistrés pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La région continue de se heurter à de sérieux défis, tels que la prolifération des armes, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et le terrorisme. Les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée ont connu une augmentation alarmante. La détérioration de la situation dans la région du Sahel a également aggravé les problèmes rencontrés par l'Afrique centrale. S'ils ne sont pas pris au sérieux, ces problèmes risquent de réduire à néant les progrès réalisés jusqu'ici, et de mettre en péril la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

L'Armée de résistance du Seigneur est par ailleurs toujours active dans la région, en particulier en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Selon les informations, elle a établi des bases le long des frontières entre la République centrafricaine et le Soudan du Sud.

Compte tenu de ce contexte régional, les activités du BRENUAC prennent tout leur sens, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, de l'alerte rapide et du partenariat avec les pays pour qu'ils réalisent leurs objectifs de développement socioéconomique. Le BRENUAC doit promouvoir des stratégies régionales qui s'attaquent globalement aux problèmes rencontrés par la région. Le BRENUAC devrait davantage renforcer sa collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi qu'avec d'autres bureaux des Nations Unies, et aider les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales dans leurs efforts.

S'agissant de la LRA, nous nous félicitons des mesures prises par le BRENUAC et par l'Union africaine pour mettre en œuvre la Stratégie régionale pour contrer la LRA. Nous avons pris acte de ce que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa, a organisé en juillet une réunion avec des partenaires nationaux, internationaux et régionaux afin d'élaborer une feuille de route conjointe, et que les participants sont convenus de tenir une réunion de coordination générale tous les six mois afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie régionale, en particulier au titre des cinq objectifs stratégiques. Nous saluons la décision prise par le BRENUAC et l'Union africaine d'organiser un forum conjoint de mobilisation des ressources dans le but de recueillir les fonds supplémentaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Le Conseil de sécurité doit s'employer à encourager la communauté internationale à fournir des ressources suffisantes pour l'exécution des initiatives nationales et régionales, notamment en matière de renforcement des capacités nationales, s'agissant de l'administration civile, des forces de police et de sécurité, des processus de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration, et du développement socioéconomique.

Compte tenu de la fragilité des institutions politiques dans plusieurs pays, il est également important que les autorités nationales et régionales tiennent compte de la nécessité d'engager des processus politiques ouverts, notamment des réformes électorales. À cet égard, il convient de ne pas accroître la charge de travail des missions de l'ONU dans la région si cela n'est pas accompagné d'une augmentation de leurs ressources.

Pour terminer, l'Inde se tient prête à appuyer les efforts de l'Union africaine et de l'ONU, et à y contribuer, afin de relever les défis auxquels sont confrontés les pays de la région de l'Afrique centrale, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, du développement des ressources humaines et du développement socioéconomique.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa, de son exposé aujourd'hui.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) reste une menace pernicieuse et persistante pour les populations de l'Afrique centrale et de l'Est. Bien que ses capacités aient diminué et qu'elle soit en fuite, la LRA poursuit ses brutales attaques et ses enlèvements. Nous devons mettre un terme à cette monstrueuse organisation et aux atrocités qu'elle commet.

Les États-Unis félicitent les Gouvernements de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud pour les efforts inlassables qu'ils mènent à cette fin. Les États-Unis prennent des mesures, en partenariat avec l'Union africaine et avec l'ONU, afin de fournir un appui très large aux efforts régionaux visant à lutter contre la menace que représente la LRA. Nous appuyons également les affaires menées par la Cour pénale internationale contre Joseph Kony, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen, qui doivent rendre compte de leurs actes.

Malgré des difficultés de taille, la région accomplit des progrès. La LRA a été affaiblie et expulsée de nombreuses zones. Les communautés à risque sont mieux connectées et partagent les informations plus efficacement. La LRA connaît un nombre de défections croissant, et les États-Unis collaborent avec les gouvernements de la région, les missions de l'ONU et les organisations non gouvernementales pour encourager cette tendance en procédant à des largages de prospectus, en augmentant les programmes diffusés par radio et en créant des sites de signalement sans danger.

Bien que nos efforts collectifs aient porté des fruits, la LRA continue de semer la terreur et de persécuter des populations en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2012/923), la LRA continue de perpétrer des attaques en République centrafricaine et en République démocratique du Congo et a chassé de leurs domiciles quelque 443 000 personnes.

Il est clair qu'il faut en faire davantage pour protéger les civils, pour améliorer la circulation des informations sur les activités de la LRA et pour faciliter l'accès humanitaire. L'ONU a un rôle critique à jouer dans chacun de ces domaines.

Les États-Unis appuient pleinement la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur. Nous saluons les efforts consentis par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa, et par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) pour mettre en œuvre cette stratégie, et appelons à poursuivre sans relâche sa mise en œuvre.

Comme nous l'avons dit en juin (voir S/PV.6796), il reste maintenant à voir cette stratégie à l'œuvre, dans les mesures concrètes sur le terrain et les résultats qu'elle produit. La stratégie des Nations Unies insiste à juste titre sur la protection des civils. Tant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud sont dotées de mandats pour aider à protéger les civils des attaques de la LRA, et nous les encourageons à s'y employer activement, notamment par des patrouilles ciblées dans les zones où sévit la LRA.

Renforcer la protection des civils nécessite de renforcer la résilience des communautés touchées. C'est pourquoi les États-Unis financent des programmes visant à aider les communautés touchées par la LRA à mettre au point des plans de protection et à mieux communiquer avec d'autres communautés.

Il est essentiel d'accélérer et d'améliorer la circulation des informations concernant les activités de la LRA pour protéger les civils et pour traquer les principaux responsables de la LRA. Le rapport du Secrétaire général évoque une préoccupation croissante concernant une présence possible de la LRA dans la zone de Kafia Kingi, à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Cette année, la LRA, pour perpétrer ses attaques, a avancé plus à l'ouest que jamais auparavant, se rapprochant de Bangassou, en République centrafricaine. Selon des informations crédibles, la LRA se livre au braconnage d'éléphants en République démocratique du Congo et au trafic d'ivoire.

Sous la direction de l'ONU, nous devons, ensemble, mettre au point un tableau collectif des positions de la LRA dans la région, pour cibler ses réseaux logistiques.

Le Conseil de sécurité a dirigé quatre missions de l'ONU dans les zones où sévit la LRA, notamment l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, afin de partager des informations sur la LRA et de coopérer dans le cadre des efforts visant à la combattre. Désigner, dans chaque mission, un coordonnateur à cet effet permettrait d'améliorer la coopération et faciliterait une réponse véritablement régionale face à cette menace.

Enfin, nous devons continuer à répondre aux besoins humanitaires des populations locales. Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires d'avoir étendu l'acheminement de l'aide humanitaires jusqu'aux communautés vivant dans les zones où sévit la LRA.

Cependant, de nombreuses zones où sévit la LRA en République centrafricaine et en République démocratique du Congo sont toujours inaccessibles du fait de la médiocrité des infrastructures et de l'insécurité. Renforcer l'accès humanitaire doit rester une priorité pour toutes les parties prenantes. Nous exhortons le BRENUAC à collaborer avec les missions de l'ONU dans la région pour faire en sorte que les acteurs de l'aide humanitaires bénéficient d'un meilleur accès aux populations vulnérables dans les zones reculées où sévit la LRA.

Éliminer la menace que fait peser la LRA en Afrique centrale dépendra de la détermination inébranlable des gouvernements de la région, à qui il incombe au premier chef de protéger leurs citoyens. L'Union africaine peut consolider la coopération régionale grâce à sa Force régionale d'intervention. Nous espérons que l'ONU fera

tout son possible pour concourir au succès de l'initiative de l'Union africaine.

Contrer la LRA est une préoccupation essentielle du BRENUAC, mais les États-Unis se félicitent également de l'appui accordé par le BRENUAC à la coordination régionale et au renforcement des capacités visant à lutter contre le terrorisme, ainsi que contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le Golfe de Guinée. Les efforts de diplomatie préventive et de consolidation de la paix consentis par le BRENUAC contribuent à la stabilité régionale.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général concernant les difficultés dont continuent de pâtir les femmes et les filles de la sous-région, notamment les mutilations génitales féminines, les mariages précoces sous la contrainte, le déni du droit à l'éducation et une faible participation à la vie politique. Nous exhortons le BRENUAC à ne pas relâcher son attention sur ces questions prioritaires et à poursuivre ses efforts pour promouvoir les droits de l'homme, la liberté des médias et des élections libres et pacifiques.

L'Afrique centrale est en proie à de nombreux problèmes mais recèle tout autant de promesses, qui ne se réaliseront que lorsque la LRA sera éliminée. Des pays de la région à New York et Addis-Abeba, en passant par les capitales de pays représentés autour de cette table, nous avons un intérêt commun à faire en sorte que la LRA soit éliminée. Nous voulons tous que les personnes que la LRA a forcées à quitter leurs domiciles puissent rentrer chez elles, et que les communautés qu'elle a meurtries puissent se rétablir.

Nous voulons faire en sorte que les populations d'Afrique centrale connaissent une sécurité et un développement économique durables. Nous exigeons que ceux qui commettent des atrocités et qui terrorisent des civils innocents soient traduits en justice. Ces objectifs sont importants, ils sont réalisables, et les États-Unis n'auront de cesse d'œuvrer à leur réalisation.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, remercier votre délégation d'avoir organisé le présent débat. Ma délégation tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé complet sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

La situation politique, économique et sécuritaire en Afrique centrale continue de s'améliorer. Au cours des derniers mois, nous avons assisté à la tenue d'élections pacifiques dans plusieurs pays de la région. Des réformes électorales ont également été effectuées dans les pays de la région pour garantir la tenue d'élections crédibles et transparentes. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2012/923), l'inquiétude persiste que les violences liées aux élections pourraient être une source d'instabilité en l'absence de processus juridiques transparents, participatifs et ouverts à tous les citoyens.

L'Afrique du Sud se félicite des taux de croissance économique très élevés – supérieurs à 5 % – enregistrés par les pays de la région, en dépit du climat économique et financier qui est actuellement difficile. Cependant, il convient de déployer des efforts afin que cette croissance se traduise par une réduction de la pauvreté et bénéficie à la majorité des personnes vulnérables et marginalisées.

Nous demeurons convaincus que le développement économique et la sécurité se renforcent mutuellement. C'est pourquoi nous saluons les efforts consentis par le BRENUAC pour aider les États de la région à renforcer la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la lutte contre les menaces transfrontalières. La prolifération des armes et l'extension de la criminalité transnationale organisée et des groupes terroristes continuent de faire peser une menace sur la sécurité de la région. L'insécurité qui règne dans la région du Sahel est particulièrement préoccupante car elle a une incidence négative sur la paix, la stabilité et le développement socioéconomique de l'Afrique centrale.

Les activités de l'Armée de résistance du Seigneur demeurent une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région et ont des conséquences humanitaires graves. L'Afrique du Sud est préoccupée par les effets dévastateurs des activités de la LRA qui se poursuivent dans un certain nombre de pays africains, notamment la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Soudan du Sud et la République centrafricaine. Des milliers de civils innocents, dont des femmes et des enfants, continuent d'être victimes de ces activités brutales qui ont entraîné le déplacement massif d'environ 443 000 personnes et une crise humanitaire extrêmement grave. L'Union africaine a déclaré la LRA organisation terroriste et, en conséquence, le Conseil de sécurité doit lui réserver le même traitement. Les cinq objectifs stratégiques de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de ses activités demeurent de la plus haute importance dans le cadre des efforts mondiaux menés pour lutter contre le fléau que constitue

la LRA. Nous devons concentrer tous nos efforts sur leur réalisation intégrale.

L'Afrique du Sud se félicite de la coopération militaire entre les pays touchés par les activités de la LRA pour s'attaquer à cette menace. À cet égard, ma délégation se félicite des efforts déployés par le Représentant spécial qui, en juillet 2012, a convoqué une réunion rassemblant les partenaires nationaux, régionaux et internationaux à Entebbe, en Ouganda, en vue d'élaborer une feuille de route commune pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la LRA. Cette feuille de route devrait, entre autres choses, permettre de renforcer les capacités opérationnelles des pays touchés par les atrocités de la LRA et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones touchées. Nous saluons également les efforts déployés par l'Ouganda et le Soudan du Sud, qui ont contribué en septembre 2012 un effectif de 2 500 hommes à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine.

À cet égard, il importe au plus haut point que la communauté internationale apporte son appui à l'Union africaine en mobilisant l'aide internationale et en fournissant toute l'assistance nécessaire pour la mise en œuvre effective de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine visant à contrer la LRA, notamment sur les plans logistique, financier et technique, en vue de faciliter le fonctionnement efficace des diverses composantes de cette Initiative. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des forces armées et de sécurité des pays concernés. La coopération entre les différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, telles que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, serait également utile en vue de mettre en œuvre une approche commune face à la question de la LRA.

Nous réaffirmons que les opérations militaires contre la LRA doivent être menées de façon à réduire au minimum les pertes civiles et dans le plein respect du droit international applicable, y compris le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. L'Afrique du Sud tient à réaffirmer que ces opérations militaires doivent s'inscrire dans une stratégie plus large qui prévoie l'amnistie, des politiques facilitant les défections et la réintégration, ainsi que l'arrestation des commandants de la LRA inculpés par la Cour pénale internationale. À cet égard, nous appelons tous les États à coopérer avec l'Ouganda et la Cour pénale internationale en vue de l'exécution des mandats d'arrêt émis contre les responsables de la LRA.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer le travail accompli par le BRENUAC sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa. Il convient de souligner que le BRENUAC doit être doté de toutes les ressources dont il a besoin pour pouvoir exécuter tous ses plans et programmes au sein de la région.

Ma délégation s'associe à la déclaration présidentielle qui sera adoptée plus tard par le Conseil.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que la délégation marocaine, d'avoir organisé ce débat qui vient à point nommé. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé très complet.

Comme l'a réaffirmé le Représentant spécial du Secrétaire général dans son exposé, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) demeure une menace grave pour les civils des quatre pays touchés, en particulier en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, où elle continue de mener des attaques brutales contre la population civile, en tuant, en procédant à des enlèvements et en créant un climat de peur qui jusqu'à présent a entraîné le déplacement de plus de 443 000 personnes dans les zones touchées par la LRA.

Le Portugal réitère sa ferme condamnation des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme que continuent de commettre la LRA, en particulier contre les femmes et les enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants, les meurtres, les mutilations, les viols, les actes de violence sexuelle et les enlèvements. Nous demandons fermement à la LRA de cesser ces pratiques, de libérer toutes les personnes enlevées, de déposer les armes, de démobiliser ses troupes et de se rendre. Nous encourageons également tous les États à coopérer à l'exécution des mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale contre Joseph Kony, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen afin qu'ils soient traduits en justice.

Le Portugal salue les efforts déployés par les organisations internationales et locales qui fournissent une aide humanitaire aux populations civiles dans les zones touchées par la LRA. Cependant, nous sommes vivement préoccupés par le fait que les attaques de la LRA continuent de faire obstacle à l'accès des organisations humanitaires aux groupes déplacés et aux populations d'accueil et, par conséquent, nous réaffirmons la nécessité pour toutes les

parties de promouvoir un accès sûr et sans entrave des organisations humanitaires à la population civile.

La communauté internationale se trouve dans une phase critique en ce qui concerne le problème de la LRA. Il importe d'intensifier les efforts, sous l'égide des Nations Unies et en coordination avec l'Union africaine et les pays touchés par les activités de la LRA, afin d'éliminer la menace posée par ce groupe armé et de faire fond sur les progrès institutionnels réalisés au cours des deux dernières années.

Le Portugal tient à exprimer son soutien à la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA et salue les efforts en cours et futurs dans les cinq domaines identifiés. À cet égard, et en vue d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans ce document, nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour élaborer un plan de mise en œuvre à l'appui de cette stratégie, fixant les priorités et les différentes étapes.

En ce qui concerne le premier objectif de la stratégie, nous nous félicitons des mesures déjà prises par les quatre pays touchés en vue de la mise en œuvre effective de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine, en particulier la Force régionale d'intervention, qui demeure cruciale pour éliminer la menace posée par la LRA. Dans ce contexte, nous encourageons les gouvernements des pays touchés à remplir leurs engagements au titre de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine et à renforcer leur coordination politique et technique sous les auspices de l'Union africaine et de son Envoyé spécial, Francisco Madeira, de façon à se mettre rapidement d'accord sur le principe directeur des opérations de la Force régionale d'intervention.

Tout en notant qu'il incombe au premier chef aux États concernés de protéger les civils, nous encourageons les différentes instances des Nations Unies, en particulier les missions de maintien de la paix concernées, à continuer d'améliorer la coordination à cet égard entre elles, ainsi qu'avec les autres acteurs régionaux et internationaux, en matière de coordination technique, d'échange d'informations et de planification conjointe. En parallèle, la communauté internationale doit encourager et appuyer les initiatives de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, y compris celles lancées par la société civile locale.

Je voudrais parler à présent du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), dont les activités sont de la plus haute importance pour renforcer l'action des Nations Unies visant à instaurer la paix et la sécurité en Afrique centrale, en étroite coordination avec les organisations régionales et sous-régionales et les organismes des Nations Unies compétents, non seulement pour faire face à la menace posée par la LRA, mais aussi en ce qui concerne d'autres enjeux cruciaux, notamment la sécurité et le terrorisme, la lutte contre le trafic de drogue, la piraterie dans le golfe de Guinée et les mouvements illicites d'armes et de combattants. Nous déplorons les menaces croissantes qui pèsent sur la sécurité de certains membres du personnel des Nations Unies en Afrique centrale, et nous condamnons fermement le fait que certains d'entre eux ont récemment été attaqués et tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Je voudrais terminer en évoquant le BRENUAC. Nous réaffirmons notre solide appui aux efforts novateurs qu'il déploie, particulièrement ceux destinés à prévenir l'apparition de nouveaux conflits, à régler les conflits existant par des moyens pacifiques et à promouvoir la gouvernance démocratique et responsable dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Enfin, je voudrais faire brièvement allusion à la LRA, un sujet auquel mon pays a attaché la plus grande importance au cours de notre mandat au Conseil de sécurité. Je voudrais souligner une fois encore qu'il faut que le Conseil continue de suivre de près cette question. À cet égard, nous appuyons vigoureusement l'adoption dès que possible d'une déclaration du Président du Conseil de sécurité sur la LRA. Le Portugal continuera de ne ménager aucun effort pour continuer de mobiliser la communauté internationale et d'améliorer la réaction de l'ONU face à ce fléau.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé, et le Secrétaire général de son rapport sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2012/923).

Nous prenons acte avec satisfaction des progrès enregistrés au cours de la période considérée en Afrique centrale, en particulier le déroulement dans une atmosphère paisible de plusieurs élections, la mise en œuvre de réformes électorales et les efforts pour promouvoir la croissance économique, l'intégration régionale et la coopération.

Parallèlement, les défis transfrontières, la crise qui s'aggrave dans la région du Sahel, l'afflux d'armes

illégales et les activités des groupes criminels et terroristes continuent de faire peser une menace sur la sécurité et la stabilité de la région. Il importe que les pays de la sous-région de l'Afrique centrale continuent de s'attaquer, ensemble, aux défis transfrontières et aux problèmes de sécurité connexes, et de renforcer le partenariat et d'encourager à cette fin les initiatives de consolidation de la paix.

L'insécurité maritime et la piraterie dans le golfe de Guinée exacerbent la situation sur le plan de la sécurité et ont un impact négatif sur le développement économique des pays concernés. À cet égard, nous saluons les efforts que déploient les acteurs régionaux, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre en œuvre la résolution 2018 (2012) du Conseil de sécurité relative à la sécurité maritime. Nous attendons aussi avec intérêt la réunion ministérielle sur le golfe de Guinée et le sommet des chefs d'État qui doivent se tenir l'année prochaine.

Les taux élevés de pauvreté et de chômage sont aussi des sujets de préoccupation qui requièrent des pays de la sous-région qu'ils redoublent d'efforts, avec l'aide et l'appui de la communauté internationale, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous saluons les efforts du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) pour contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique centrale, notamment dans des domaines comme la prévention des conflits, la gouvernance, la médiation et les bons offices. À cet égard, nous insistons sur l'importance particulière que revêt le renforcement de la coopération entre le BRENUAC et les instituions régionales et sous-régionales.

Malgré les progrès réalisés pour contrer la menace et les effets des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ce groupe continue de déstabiliser la situation en matière de sécurité dans la région. Nous condamnons énergiquement les terribles attaques et atrocités que la LRA continue de commettre, ainsi que ses violations continues du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous appuyons l'action menée pour traduire en justice tous les responsables de crimes atroces.

Il importe au plus haut point que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine poursuivent leur coopération et collaborent avec les gouvernements respectifs pour lutter contre la menace que représente la LRA. Il importe aussi que les pays où sévit la LRA intensifient leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie régionale menée par l'Organisation des Nations pour contrer la LRA, et avancer dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine pour contrer la LRA.

En outre, le renforcement des capacités d'intervention des pays affectés, la réponse aux besoins de développement à long terme et la fourniture d'une assistance humanitaire dans les zones affectées requièrent une attention constante de la part des gouvernements concernés et un appui des bailleurs de fonds internationaux. Nous soulignons aussi qu'il importe d'améliorer les transports et les infrastructures de télécommunications dans les zones isolées pour mieux lutter contre la menace de la LRA.

Il est par ailleurs indispensable de continuer d'encourager les derniers combattants de la LRA à quitter les rangs du groupe et à participer au processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration.

Enfin et surtout, pour mieux prévoir les mouvements de la LRA et les risques d'attaque, il faut impérativement accroître la coordination et les échanges d'information entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. La coopération entre ces missions s'est avérée pertinente et utile et nous les encourageons à renforcer davantage leur interaction.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), M. Abou Moussa, de son exposé actualisé sur la base des derniers événements survenus et du rapport du Secrétaire général (S/2012/923) publié récemment.

Il est indéniable que la présence et l'action menée par le BRENUAC pour faciliter les initiatives régionales et sous-régionales ont eu un impact positif sur les processus électoraux qui se sont déroulés dernièrement et sur la prévention des conflits en Afrique centrale. Le travail qu'effectue le Bureau régional est le parfait exemple d'une coordination régionale renforcée qui tient compte des principales difficultés rencontrées par la population et qui, en même temps, sert de catalyseur aux initiatives menées par les acteurs régionaux et par l'Organisation des Nations Unies pour relever les grand défis en matière de développement.

Malgré les progrès mentionnés, nous savons que de nouveaux défis apparaissent, particulièrement au plan de la sécurité. C'est pourquoi nous jugeons positif le rôle joué actuellement par le BRENUAC, conjointement avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, pour combattre l'insécurité liée à la piraterie dans le golfe de Guinée et au chômage des jeunes. À cet égard, nous espérons que les recommandations issues de la réunion conjointe de la Commission du golfe de Guinée sur la sécurité maritime, organisée en octobre, seront mises en œuvre, particulièrement s'agissant de la tenue d'une réunion ministérielle en février pour aborder cette question.

Pour ce qui est de la menace que continue de représenter l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), nous nous disons encore une fois préoccupés par les effets de ce groupe armé et par ses activités en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Ouganda. Leur brutalité continue de faire planer une menace sur la vie des civils innocents, en particulier les enfants. Nous condamnons les atrocités que continuent de commettre ce groupe, notamment l'enlèvement et le recrutement de mineurs aux fins d'activités criminelles, ainsi que les dernières attaques au cours desquelles plusieurs travailleurs humanitaires ont trouvé la mort.

Le Guatemala condamne de la façon la plus ferme les violations systématiques du droit international et des normes internationales des droits de l'homme commises par la LRA. La campagne menée par ce groupe risque d'instaurer une grande instabilité dans la région de l'Afrique centrale et d'entraver les efforts consentis par les pays pour avancer vers la paix et la sécurité. Il importe d'éliminer la menace que représente la LRA pour créer et consolider un climat sûr et stable dans les pays affectés.

Notre délégation applaudit aux initiatives entreprises pour mettre en œuvre la Stratégie régionale menée par l'Organisation des Nations Unies pour contrer la LRA. Ces initiatives sont basées sur le cadre d'action défini par les cinq objectifs fixés dans la Stratégie, qui prévoient des priorités et des mécanismes à moyen et long terme pour éliminer la menace que constitue ce groupe.

Nous demandons aux autorités de chacun des pays touchés d'accorder leur appui et leur collaboration à cette stratégie dans l'intérêt des populations qui souffrent depuis des décennies aux mains de ce groupe armé. Nous réclamons l'exécution des mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale contre les trois chefs de l'Armée de résistance du Seigneur pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, à savoir des meurtres, des viols et l'enlèvement et le recrutement d'enfants. Nous encourageons tous les États à coopérer avec la Cour dans l'exécution de ces mandats et à veiller à ce que les responsables de ces atrocités soient traduits en justice.

Enfin, nous tenons à exprimer notre appui à l'adoption rapide d'une déclaration présidentielle sur la question.

M. Bertoux (France) : Je remercie M. Abou Moussa, Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) pour sa venue à New York et sa présentation de ce jour. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport sur les activités du BRENUAC (S/2012/923) et sur l'état d'avancement des efforts de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

De nombreux défis politiques et sécuritaires demeurent en Afrique centrale et nécessitent une coordination de l'ensemble des acteurs. Nous saluons à cet égard les efforts déployés par le BRENUAC pour renforcer ses liens avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ainsi qu'avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Sur le plan sécuritaire, la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée constitue un sujet de préoccupation pour notre Conseil. Nous nous félicitons de la tenue prévue en avril 2013, grâce au soutien du BRENUAC, d'un sommet des chefs d'État sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Nous saluons également la promotion active par le BRENUAC de la Convention de Kinshasa pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, ou encore la promotion de la Feuille de route pour le contre-terrorisme et la non-prolifération en Afrique centrale.

Sur le plan politique, nous réitérons la nécessité de la tenue d'élections libres et transparentes pour l'établissement d'une paix durable en Afrique centrale et encourageons le BRENUAC à continuer d'appuyer les efforts nationaux en la matière.

Parmi les défis de paix et de sécurité en Afrique centrale, l'Armée de résistance du Seigneur reste un sujet de préoccupation majeur. La rébellion du M23 dans l'est de la République démocratique du Congo, les tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud ou encore la recrudescence des attaques de groupes rebelles menées dans l'est de la République centrafricaine depuis la semaine dernière sont particulièrement préoccupantes. Mais elles ne doivent pas

nous faire oublier que la menace de la LRA perdure dans la sous-région.

Cette année, au moins 180 attaques contre les populations civiles ont encore été commises par ce groupe armé, provoquant 39 morts. Le BRENUAC a joué un rôle clef pour l'élaboration de la Stratégie régionale des Nations unies pour la lutte contre la LRA. Cette stratégie a énuméré, autour de cinq axes prioritaires, des mesures concrètes pour renforcer l'efficacité et la cohérence des actions de tous les partenaires impliqués dans la lutte contre la LRA.

Six mois après l'adoption de la Stratégie, la mise en œuvre de l'ensemble de ses volets doit être prioritaire. Pour relancer la dynamique, un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie pourrait fixer des échéances et des objectifs concrets pour chaque entité concernée des Nations unies. Le BRENUAC pourrait par ailleurs appuyer une réunion de haut-niveau des États concernés par la lutte contre la LRA afin de promouvoir une coopération pour les prochaines étapes.

Il est aujourd'hui prioritaire que les actions coercitives de lutte contre la LRA de l'Union africaine deviennent opérationnelles. Pour cela, la Force opérationnelle régionale de lutte contre la LRA de l'Union africaine doit prendre forme. Nous saluons à cet égard l'engagement de l'Ouganda, du Soudan du Sud et de la République centrafricaine, qui ont déjà mis des contingents à disposition de cette force. Nous encourageons les autres États de la région à faire de même et nous appelons à la finalisation d'un concept d'opérations qui définisse la chaîne de commandement et le mode d'action de cette force qui doit pouvoir intervenir dans toutes les régions touchées par la LRA.

Les mesures de protection des civils doivent par ailleurs être renforcées. Cela passe par un partage d'informations et de renseignements accru entre les opérations et bureaux des Nations unies dans la région, mais aussi entre l'ONU et la Force opérationnelle régionale de l'Union africaine. Les systèmes de communication radio et cellulaires d'alerte rapide peuvent par ailleurs encore être développés afin que les groupes épars de la LRA puissent être localisés dans des délais rapides et les populations prévenues et protégées.

Les défections de membres de la LRA doivent par ailleurs être encouragées. Les programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration (DDRRR) existants doivent être étendus à l'ensemble des zones touchées. Un accent particulier doit être porté sur la réintégration, avec la mise en place de structures d'accueil adaptées. Il est important que les bureaux et les missions des Nations unies développent une approche commune du DDRRR et mettent en place des procédures standard pour l'accueil des déserteurs, et notamment des enfants préalablement enrôlés.

Dans le même temps, les efforts en cours pour arrêter et traduire en justice les principaux dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur, dont Joseph Kony, doivent être poursuivis et nous encourageons les États concernés à renforcer leur collaboration avec la Cour pénale internationale à cette fin.

La France soutient l'ensemble de ces efforts au travers de sa contribution à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne. La France soutient également à titre bilatéral les États affectés par la LRA en coopérant par exemple de façon significative et continue avec la République centrafricaine sur le volet militaire. Elle fournit aussi, dans les quatre pays concernés, une assistance humanitaire aux populations touchées par les attaques, sous forme d'aide alimentaire notamment, et mène des programmes de réintégration socioéconomique à l'attention des enfants soldats.

Les États affectés par la LRA ont un rôle de premier plan à jouer. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts afin de mettre un terme à la menace de la LRA et ainsi, soulager les populations civiles. Nous nous tenons à leurs côtés.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions aussi le Représentant spécial et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), M. Abou Moussa, pour son exposé et pour la façon dont il dirige son Bureau. Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat, ainsi que le renforcement progressif de son rôle de coordonnateur des activités de l'ONU dans la région dans les domaines relevant de sa compétence.

Ces derniers mois, des améliorations se sont produites dans les systèmes démocratiques de la région. Les élections générales en Angola et les élections parlementaires au Congo ont été menées à bien dans un climat généralement pacifique, et les différends y relatifs ont étéexprimés par le biais des moyens juridiques et institutionnels pertinents. Ceci montre bien que les valeurs et les institutions démocratiques progressent pour

devenir les pierres angulaires de la représentation et de la légitimité du pouvoir dans la région. Pour consolider ces avancées, le BRENUAC doit continuer à aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités nationales et leur accorder l'assistance requise pour améliorer leurs lois et leurs systèmes électoraux.

Les progrès réalisés dans la région se manifestent également par une forte croissance économique. En dépit de la complexité des conditions économiques mondiales, la région a réussi à maintenir de bons résultats macroéconomiques, et les taux de croissance devraient se maintenir. Il faut toutefois continuer à mener des efforts pour que les dividendes de la croissance économique se traduisent par une amélioration de la qualité de vie de la population. La définition de politiques macroéconomiques équitables axées sur un développement économique et social inclusif est un objectif pour lequel le système des Nations Unies doit appuyer les États de la région en les aidant à se doter de capacités spécialisées.

Pour faciliter la cohérence en matière de droits de l'homme entre les divers acteurs des Nations Unies présents dans la région, il faut définir une approche qui privilégie la création et le renforcement de capacités institutionnelles nationales. À cet égard, et dans l'exécution de son mandat, le BRENUAC doit promouvoir une coopération étroite, coordonnée et complémentaire entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme, ONU-Femmes et les autres acteurs compétents du système afin que la coopération dans ce domaine permette aux États de la région de parvenir de manière progressive et efficace à améliorer l'exercice et le respect des droits et des libertés.

Nous nous félicitons des liens du BRENUAC avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que des efforts qu'il déploie pour coopérer étroitement avec elles et renforcer ces institutions à titre prioritaire. Les activités visant à mettre en œuvre les accords-cadres de coopération doivent se poursuivre, et nous exhortons le Représentant spécial à maintenir un dialogue fluide afin de définir clairement les priorités et les objectifs dans le cadre desquels des questions comme la prévention des conflits, la lutte contre le trafic illicite, le terrorisme, la piraterie et les vols à main armée dans le Golfe de Guinée sont examinées de manière intégrée et coordonnée.

L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) demeure une menace pour la paix et la stabilité des États de la région, et les effets de ses activités continuent de nuire gravement à la population civile. Des centaines de milliers de personnes sont déplacées et réfugiées du fait de ses activités, et les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme demeurent la marque de fabrique de ce groupe armé violent. Nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace et les effets des activités de la LRA, et en vue de la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine pour contrer l'Armée de résistance du Seigneur.

Les pays de l'Afrique centrale doivent faire face à de multiples défis liés à la sécurité. Voilà pourquoi il faut maintenir et mobiliser la volonté politique des pays de la région de contrer la menace représentée par l'existence même de la LRA. Un dialogue stratégique et continu entre l'ONU et l'Union africaine est essentiel pour que l'action menée contre ce groupe armé continue d'être prioritaire et pour que des progrès décisifs soient accomplis sur la définition des aspects en supens de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine.

Pour réaliser les cinq objectifs stratégiques énoncés dans la stratégie régionale, il importe de disposer des ressources suffisantes. Toutes les composantes de la Stratégie revêtent la même importance et se renforcent mutuellement. Nous pensons donc que, pour une répartition claire des responsabilités et la définition de paramètres et l'élaboration d'un calendrier aux fins de leur mise en œuvre, il faudra établir un équilibre délicat qui tienne compte d'aspects clefs tels que le processus de désarmement, démobilisation et e réinsertion, la prise en charge des victimes, et l'amélioration effective des conditions de vie socioéconomiques de la population dans les zones touchées par la LRA.

Pour terminer, je salue les activités menées par le BRENUAC pour renforcer la coordination entre les divers partenaires du système des Nations Unies et la participation des opérations de maintien de la paix et des bureaux politiques spéciaux qui se trouvent dans la région. Nous devons donc continuer de promouvoir le rôle de coordonnateur joué par le BRENUAC dans le cadre des actions menées par l'Organisation.

Enfin, nous sommes disposés à adopter la déclaration présidentielle sur la question.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Abou Moussa pour sa présentation détaillée et réitérer nos félicitations au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), à l'Union africaine et à toutes les missions des Nations Unies présentes en Afrique centrale pour les efforts inlassables qu'ils déploient chaque jour en faveur du maintien, du

rétablissement et de la consolidation de la paix et de la sécurité dans cette région.

Le Togo se félicite des progrès enregistrés ces derniers mois par la plupart des pays de la région en matière de gouvernance politique et économique. Mon pays exhorte les dirigeants, ainsi que tous les acteurs politiques des pays concernés, à poursuivre leurs efforts en privilégiant le dialogue et la recherche perpétuelle du consensus en vue de préserver et de consolider les acquis démocratiques à travers le renforcement en particulier de leurs institutions démocratiques. Nous nous félicitons également des efforts accomplis en coordination avec le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en vue de la tenue du Sommet des États de la région sur la question lancinante de la piraterie au large des eaux du Golfe de Guinée.

La lutte contre l'extrême pauvreté, le chômage des jeunes, la faim et la précarité constitue sans nul doute un des maillons essentiels s'agissant de la consolidation de la paix et de la démocratie dans la région. À cet égard, nous nous réjouissons des actions menées par la plupart des gouvernements des pays de la région dans ces domaines et les invitons à consentir plus d'investissements dans les secteurs y relatifs.

Si les progrès encourageants réalisés dans la plupart de ces pays dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment au Burundi et en République centrafricaine, sont à saluer, la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut actuellement dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) continue de nous préoccuper au premier plan. En effet, la fragilité et la volatilité de la situation au Nord-Kivu continuent de présenter une grave menace pour la stabilité de ce pays, mais aussi pour la région toute entière. C'est pourquoi nous ne nous lasserons pas d'affirmer que seule une solution politique négociée de la crise reste la condition essentielle à remplir pour mettre un terme aux souffrances des populations civiles, meurtries par plus d'une décennie d'insécurité.

Ma délégation continue d'être très préoccupée par la grave menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), mouvement déclaré groupe terroriste par l'Union africaine, sur les populations civiles de la région. Même affaibli, du fait de l'action concertée et déterminée des pays de la région et de la communauté internationale, ce groupe ne dispose pas moins d'une grande capacité de nuisance. Le bilan de ses attaques reste préoccupant. Si tous les pays de la région, et au-delà, y sont exposés, la République centrafricaine et la RDC sont plus particulièrement touchées, les enfants et les femmes étant malheureusement les premières victimes. Ceci constitue la preuve tangible que le travail qui reste à accomplir pour relever le défi posé par la LRA reste immense.

Nous soutenons donc fermement la stratégie régionale de lutte contre ce groupe armé et saluons les actions menées dans ce cadre, notamment ces derniers mois, par le BRENUAC, l'Union africaine et les pays de la région. La traque des combattants de la LRA doit se poursuivre et la priorité reste la capture de son chef, Joseph Kony. Ce dernier, les principaux responsables de ce groupe, ainsi que tous ceux qui sont accusés de crimes graves, devraient répondre de leurs actes devant la justice internationale. Le Togo exhorte instamment tous les États à coopérer en vue de la réalisation de cet objectif.

Dans cette optique, mon pays salue la tenue, ces derniers mois, de plusieurs assises consacrées à la LRA, et se félicite de la mise à disposition de l'Union africaine en septembre dernier par l'Ouganda et le Soudan du Sud d'une force militaire qui intégrera la Force régionale d'intervention mise en place par l'organisation panafricaine et chargée de lutter contre ce groupe. Nous invitons les autres États de la région à emboîter le pas à ces deux pays. La communauté internationale tout entière devrait multiplier ses efforts, notamment sur les plans financier et logistique, en vue de la mise en application effective de la stratégie régionale de lutte contre ce groupe.

Pour terminer, mon pays soutient le projet de déclaration présidentielle préparé par le Royaume-Uni que notre Conseil s'apprête à adopter.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens aussi, pour commencer, à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa, de son exposé.

Tout d'abord, je vais évoquer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), et ensuite formuler des observations sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC).

La LRA continue de faire peser une grave menace sur les civils, principalement en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Bien sûr, les enfants continuent d'être touchés de plein fouet par les attaques et les atrocités commises par la LRA. Les outils conceptuels sont en place, à savoir l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine pour contrer l'Armée de résistance du Seigneur et la stratégie régionale des Nations Unies. Il est désormais crucial de rapidement mettre en œuvre et donner suite à l'Initiative de coopération régionale.

Nous nous félicitons des progrès accomplis jusqu'à présent. Nous lançons une nouvelle fois un appel aux pays de la région pour qu'ils prennent la tête des efforts visant à régler le problème de la LRA, s'engagent pleinement en faveur de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine, renforcent leur coopération à tous les niveaux et s'acquittent de leur responsabilité première de protéger les civils. Nous demandons à tous les États de coopérer avec les autorités ougandaises et la Cour pénale internationale afin d'exécuter les mandats d'arrêt contre les dirigeants de la LRA.

Nous nous félicitons du rôle directeur joué par l'UA en matière de coordination des efforts contre la LRA et saluons l'étroite coopération entre le Représentant spécial, M. Moussa, et l'Envoyé spécial de l'Union africaine. Le renforcement de la coordination, les échanges de renseignements et la confiance entre les forces de sécurité et de défense des pays aux prises avec la LRA restent importants. L'Union africaine devrait également continuer de persuader Khartoum de participer aux efforts déployés pour répondre à la menace posée par la LRA.

Nous préconisons une nouvelle fois que l'on partage le concept de la planification militaire de l'Initiative de l'Union africaine et que l'on convienne d'un principe directeur réaliste des opérations de la Force régionale d'intervention de l'UA. C'est important pour permettre à l'ONU et aux partenaires internationaux d'envisager de fournir un soutien supplémentaire chaque fois que possible. Dans chaque intervention militaire, la protection des civils doit être une priorité, suivie et examinée de près.

Nous apprécions le rôle moteur joué par le BRENUAC en matière de coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'ONU visant à contrer la LRA. Nous remercions tous les acteurs des Nations Unies de leurs contributions et nous nous félicitons des progrès accomplis, notamment dans le domaine de la coopération intermissions et transfrontalière. Mais il faut déployer de plus amples efforts. Il faut que tous les acteurs des Nations Unies et les partenaires extérieurs s'engagent pleinement pour mettre en œuvre avec succès la stratégie. Nous encourageons à mettre l'accent sur la protection des civils; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement (DDRRR) pour les anciens membres de la LRA; la fourniture d'une aide humanitaire et la promotion d'activités de consolidation de la paix et de développement dans les zones aux prises avec la LRA.

L'Allemagne reste déterminée à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale. Nous fournissons en permanence une aide humanitaire et avons appuyé l'application élargie à l'ensemble de la région des procédures opérationnelles permanentes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en matière de DDRRR.

Afin de renforcer la protection des civils, nous avons récemment alloué 1,3 million de dollars à un projet de l'UNICEF qui a pour but de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des enfants en matière de protection face aux opérations de la LRA. Nous encourageons le Représentant spécial, M. Moussa, et le BRENUAC à suivre de près la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'ONU, son élaboration et la souplesse d'adaptation de toutes les actions aux besoins et à l'évolution de la situation sur le terrain.

S'agissant enfin du mandat général du BRENUAC et de ses activités, nous félicitons le BRENUAC d'avoir établi des priorités dans son programme travail et de s'être concentré sur des activités spécifiques. Nous nous félicitons de la contribution du BRENUAC au renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans le domaine de la médiation sur le terrain. Il faut également renforcer les systèmes d'alerte rapide et d'action politique précoce dans la région. Nous encourageons l'élaboration de la stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et contre les armes légères et de petit calibre pour l'Afrique centrale et saluons l'assistance apportée par le BRENUAC aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale dans ce contexte. Nous saluons également la contribution du BRENUAC à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et encourageons la poursuite de l'étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et les organisations régionales dans le but d'élaborer une stratégie régionale contre la piraterie et d'autres formes de crimes commis en mer.

Je tiens à terminer, Monsieur le Président, en exprimant notre appui au travail effectué par le Représentant spécial, M. Moussa, et le Bureau régional. Leur contribution à la prévention des conflits en Afrique centrale est importante et très appréciée.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé et nous prenons note des progrès réalisés en

matière de consolidation des processus démocratiques dans un nombre d'États d'Afrique centrale, notamment la tenue d'élections dans des conditions pacifiques cet été en Angola et en République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays de l'Afrique centrale pour faire progresser leurs processus d'intégration et la coopération transfrontalière. Nous appuyons la décision prise par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale de mettre l'accent sur la formation de partenariats avec des organes sous-régionaux et le renforcement de leurs capacités. Nous prenons note de la participation accrue du Bureau aux activités menées par les pays de la sous-région dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et le trafic illégal d'armes légères et de petit calibre.

Nous sommes préoccupés par la menace croissante de la piraterie dans le golfe de Guinée. Il faut continuer d'appuyer les efforts de plus en plus importants déployés par les pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest pour appliquer les dispositions de la résolution 2018 (2011) sur la sécurité maritime. Le sommet régional d'avril 2013 sur les questions de lutte contre la piraterie, à Yaoundé, sera un pas important à cette fin.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés par les activités actuelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). À cause de ces malfaiteurs, 450 000 personnes restent réfugiées ou déplacées. Les activités de ce groupe déstabilisent gravement la situation militaire, politique et humanitaire dans les pays concernés et compromettent les efforts déployés par ces pays en matière de relèvement postconflit.

Nous préconisons une approche globale pour faire face à ce défi. À cet égard, nous appuyons les efforts visant à mettre en œuvre la stratégie régionale générale de l'ONU visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités. L'aide à la création de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine est une tâche prioritaire. Nous sommes d'avis qu'il faut accélérer son déploiement, et élaborer et adopter rapidement le principe directeur des opérations de cette Force africaine. Il est tout aussi urgent de mettre en œuvre d'autres tâches telles que la protection des civils, la fourniture d'une assistance humanitaire, le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement des anciens combattants de la LRA, et l'aide à apporter aux pays de la sous-région dans le domaine de la consolidation de la paix et pour qu'ils assoient leur autorité dans des régions reculées.

Nous prenons note de la contribution du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale aux efforts collectifs pour combattre l'Armée de résistance du Seigneur et de son importance en matière de prévention des conflits pour assurer la paix et la sécurité et en matière de renforcement de la coordination des activités des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales en Afrique centrale.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé et de son importante contribution en tant que Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Nous appuyons le rôle important joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'agissant de répondre aux problèmes de la sous-région de l'Afrique centrale, conformément à son mandat. Le rôle du Bureau en matière de diplomatie préventive, de prévention des conflits et de médiation reste essentiel et doit être renforcé.

Le nombre croissant d'actes de piraterie dans le golfe de Guinée est une grave source de préoccupation et exige l'adoption d'une stratégie régionale globale adaptée aux circonstances régionales. Une telle stratégie régionale renforcera le cadre juridique aux niveaux national et régional afin de criminaliser les actes de piraterie et de les poursuivre, de mettre en place des mécanismes de coopération et d'échanges de renseignements entre les services chargés de l'application des lois dans les États de la région et de s'attaquer aux causes profondes de la piraterie. La tenue rapide du sommet des chefs d'État du golfe de Guinée sur la piraterie et la sécurité maritime, avec l'aide du BRENUAC, sera une étape essentielle vers l'élaboration d'une réponse régionale et internationale globale au problème de la piraterie.

La présence et les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continuent de poser une menace de premier plan à la sécurité et à la sûreté des civils dans la sous-région. Lutter contre le fléau de la LRA requiert une stratégie globale visant non seulement à éliminer le problème et à traduire en justice les derniers dirigeants du mouvement, mais également à renforcer les capacités des États concernés. Dans le même temps, il sera crucial de répondre aux besoins de développement à long terme dans les zones où sévit la LRA.

La mise en œuvre effective de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la LRA, et notamment la mise en œuvre rapide de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine pour contrer la

LRA, reste déterminante pour combattre cette menace. Nous félicitons les pays de la région qui ont déjà fourni des contingents à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine dans le cadre de l'Initiative, et nous attendons avec intérêt de connaître le principe directeur des opérations de la Force. La communauté internationale doit fournir l'appui politique, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre réussie de l'Initiative, conformément aux priorités définies par l'Union africaine et au principe de prise en main nationale.

Nous nous félicitons du rôle important que le BRENUAC, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et les missions de maintien de la paix des Nations Unies continuent de jouer dans la région en matière de lutte conte la LRA. Plus particulièrement, nous saluons les efforts importants déployés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Le rôle joué par la Mission, notamment s'agissant de la formation et du renforcement des capacités l'entraînement des Forces armées de la République démocratique du Congo, de l'appui au Centre conjoint du renseignement et des opérations et de la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration, demeure un élément important et à part entière des efforts internationaux pour lutter contre la LRA.

Le Pakistan demeure attaché à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la sous-région de l'Afrique centrale. Nous espérons que la région continuera de recevoir le plein appui de la communauté internationale et du Conseil de sécurité afin de pouvoir faire face aux nombreux problèmes qu'elle rencontre. Le Pakistan continuera d'assumer ses responsabilités à cet égard.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2012/923), préparé suite à la demande adressée par le Président du Conseil dans la déclaration présidentielle du 29 juin 2012 (S/PRST/2012/18). Je remercie également M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), de son exposé sur les activités du BRENUAC et sur la situation dans les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

Dans l'ensemble, la situation en ce qui concerne le rétablissement de la paix et la coopération régionale s'est améliorée en Afrique centrale. Nous saluons les efforts du BRENUAC et le rôle qu'il joue à cet égard, ainsi que l'action menée par M. Moussa pour épauler les nombreux pays et organisations sous-régionales d'Afrique centrale, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Sur ce front, l'appui à des organisations telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) doit rester une priorité, en particulier à la lumière des événements récents en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de l'application de l'accord-cadre de coopération entre les différents bureaux régionaux, ainsi que de l'accord-cadre passé avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de renforcer la coordination dans les domaines de la prévention des conflits et de la médiation.

Nous espérons également que le Bureau régional et M. Moussa vont continuer de renforcer la coopération régionale sur une base interétatique et interrégionale afin de relever les nombreux auxquels se heurte la région. Nous nous félicitons en particulier de la coopération entre le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, afin de lutter contre les menaces et les problèmes communs, notamment la criminalité transnationale organisée, le trafic d'armes légères et de petit calibre et le terrorisme, en particulier dans la région du Sahel et dans le golfe de Guinée. L'Afrique centrale doit se montrer à la hauteur de ce défi, et le Maroc salue les efforts que déploient les États de la région et les bureaux régionaux en faveur de la coopération interrégionale, plus particulièrement en matière de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Comme l'indique le rapport, la piraterie dans le golfe de Guinée a pris des proportions alarmantes ces dernières années, à tel point qu'elle constitue désormais une menace pour la stabilité et le développement de la région. La piraterie touche même les pays qui sont géographiquement éloignés du golfe, et ses répercussions économiques sont ressenties au niveau international. Pour lutter contre ce fléau – qui se répand malheureusement dans toute l'Afrique – nous devons agir, et nous ne pouvons le faire que sur la base d'une coopération régionale entre la CEDEAO et la CEEAC, et entre les pays de la région du golfe de Guinée.

Nous saluons les efforts que déploie le Bureau régional pour faciliter l'organisation du sommet régional

sur la piraterie dans le golfe de Guinée, qui doit se tenir en avril 2013. Nous nous félicitons également des efforts de la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée. Nous invitons M. Moussa à tirer le meilleur parti de l'occasion offerte par la réunion ministérielle de l'OTAN qui sera consacrée à la coopération interrégionale et à l'examen de tous les problèmes de sécurité et des moyens de les régler.

J'en viens maintenant à l'Armée de résistance du Seigneur, ce groupe qui continue de menacer la stabilité et la vie de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans la région de l'Afrique centrale. Nous condamnons fermement ses activités, qui constituent des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'application de la stratégie régionale des Nations Unies, avec ses cinq objectifs stratégiques et son cadre unifié, qui vise à lutter contre les atrocités commises par la LRA. Nous saluons par ailleurs les efforts que déploie la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en vue de lutter contre la LRA et de renforcer les capacités militaires de la République démocratique du Congo, ainsi que les efforts qu'elle consent aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants.

Le Maroc, qui fournit des contingents aux forces de maintien de la paix en République démocratique du Congo, continuera de protéger la population civile et de fournir une aide humanitaire et une assistance médicale. Nous allons poursuivre notre appui aux pays de la région, en particulier dans les domaines du développement humain et du renforcement des capacités.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Moussa, qui va répondre aux questions et aux commentaires soulevés par plusieurs membres du Conseil.

M. Moussa (*parle en anglais*) : Après avoir écouté tous les commentaires des membres du Conseil de sécurité cet après-midi, je tiens simplement à indiquer qu'on ne saurait trop insister sur l'importance des suggestions et commentaires relatifs à la mise en œuvre rapide de la stratégie de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur.

J'ai aussi suivi avec attention toutes les observations qui ont été faites cette après-midi, qu'elles portent sur la coordination régionale, la planification conjointe ou la nécessité de renforcer la collaboration. J'ai également pris note de la nécessité d'accroître la coopération intermissions et la coopération entre régions, de l'importance de la protection des civils, de la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des droits de l'homme, et de la poursuite de l'action humanitaire en faveur des populations touchées.

J'ai aussi pris note des observations formulées par les membres sur les élections. Même si nous nous félicitons des progrès enregistrés, nous devons continuer – y compris mon bureau – d'appuyer les gouvernements de la région afin de s'assurer que la question de la gouvernance demeure au premier rang de leurs priorités. Je prends aussi bonne note des observations sur la question des échanges de renseignements et sur la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée.

Je remercie le Conseil des observations que j'ai entendues sur les travaux menés par mes collègues dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région.

Je tiens à dire combien je suis honoré et satisfait d'avoir reçu autant de commentaires positifs cette après-midi, et je tiens à remercier tous les membres du Conseil. Je veillerai à faire part de leurs observations et remarques positives sur les travaux de mon bureau à tous mes collègues, qui s'acquittent de ces tâches au quotidien.

Je tiens à saisir cette occasion pour dès maintenant souhaiter un Joyeux Noël et une bonne année aux membres du Conseil

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Moussa de sa réponse et de ses observations. Je le remercie également au nom du Conseil de sa participation à la séance d'aujourd'hui. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 5.